

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE					
INVESTISSEMENT	129 792,91 €	10 456,10 €	- 6 643,44 €	- 4 689,33 €	- 4729,10 €
FONCTIONNEMENT	173 707,51 €	65 774,73 €	63 550,84 €	9 902,49 €	20 940,94 €
RESULTAT GLOBAL	303 500,42 €	76 230,83 €	56 907,40 €	5 213,16 €	16 211,84 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les comptes administratifs de l'exercice 2017 et arrêté ainsi les comptes.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les affectations des résultats de l'exercice 2017 ainsi :

	BUDGET Vandré	BUDGET St Laurent de La Barrière	BUDGET Chervettes	BUDGET SIGVS	TOTAL BUDGETS CUMULES
SECTION INVESTISSEMENT					
Excédent / Déficit	129 792,91 €	10 456,10 €	- 6 643,44 €	- 4 689,33 €	128 916,24 €
Excédents / Déficits des restes à réaliser	- 3 089,00 €				- 3 089,00 €
Excédent / Besoin de financement	129 792,91 €	10 456,10 €	- 6 643,44 €	- 4 689,33 €	128 916,24 €
SECTION FONCTIONNEMENT					
Excédent	35 717,47 €	29 332,09 €	15 774,44 €	- 4 304,88 €	76 519,12 €
Excédent reporté	137 990,04 €	36 442,64 €	47 776,40 €	14 207,37 €	236 416,45 €
Excédent de fonctionnement cumulé	173 707,51 €	65 774,73 €	63 550,84 €	9 902,49 €	312 935,57 €
TOTAL CUMULE SECTIONS	303 500,42 €	76 230,83 €	56 907,40 €	5 213,16 €	441 851,81 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DANS LE BUDGET 2018 DE LA DEVISE	
Résultat reporte en fonctionnement (002)	312 935,57 €
Résultat d'investissement reporté en investissement (001) : excédent	128 916,24 €

BUDGET COMMERCE (épicerie)	
SECTION INVESTISSEMENT	
Déficit	- 4 729,10 €
Déficits des restes à réaliser	- 228,00 €
Besoin de financement	4 957,10 €
SECTION FONCTIONNEMENT	
Excédent	5 789,78 €
Excédent reporté	15 151,16 €
Excédent de fonctionnement cumulé	20 940,94 €
AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DANS LE BUDGET 2018 DE LA DEVISE	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	4 957,10 €
Résultat reporte en fonctionnement (002)	15 983,84 €
Résultat d'investissement reporté en investissement (001) : déficit	- 4 729,10 €

➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING DES DEUX FUTURS LOCAUX COMMERCIAUX SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE VANDRE

En vertu de l'article L.2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Les sommes allouées à ce titre sont affectées au financement d'opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière, énumérées à l'article R.2334-12 du CGCT.

Dans le cadre de l'aménagement du parking des deux locaux commerciaux prochainement créés rue Charles Henri Percheron, Monsieur le Maire avait proposé au Conseil Municipal de Vandré de bien vouloir se prononcer pour une demande de subvention au titre des amendes de Police pour aider au financement de cet aménagement. Trois places de stationnement y sont prévues avec un cheminement piéton vers les commerces et une zone engazonnée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande de subvention, au titre de la nouvelle commune de La Devise.

Les travaux ont été chiffré à 8 333 € H.T.. Le taux de la subvention est fixé à 40 % de la dépense H.T.. Monsieur le Maire propose de solliciter 3 333 € au titre des amendes de Police. Une subvention est également proposée à la Préfecture de la Charente-Maritime au titre de la D.E.T.R. 2018, dans le cadre de la demande de subvention globale pour l'acquisition d'un bâtiment en vue d'y créer deux commerces, ainsi que leurs travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le plan de financement prévisionnel suivant concernant l'aménagement du parking :

- Conseil Départemental (40%)	3 333,00 €
- DETR (30 %)	2 500,00 €
- Fonds propres (30 %)	2 500,00 €

Et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'ACQUISITION ET LA CREATION DES DEUX FUTURS LOCAUX COMMERCIAUX SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE VANDRE

Le projet consiste à diviser le garage en deux parties de même surface environ pour y constituer une réserve supplémentaire pour l'épicerie-services dans une partie (voire une augmentation de sa surface de vente à l'avenir), ainsi que la création d'un autre local commercial partagé dans la seconde partie. Ces locaux reflètent un réel besoin pour la commune, alors que de nombreuses sollicitations en ce sens ont été recensées auprès de Monsieur le Maire.

Une demande de subvention au titre de la DETR avait été déposée en 2017 par Monsieur le Maire de Vandré. Cette demande n'a pas été retenue pour l'enveloppe 2017. Il convient de procéder au dépôt d'un nouveau dossier au nom de La Devise.

Le coût de ces travaux a été chiffré : l'acquisition du bâtiment a coûté 54 417,22 € H.T. frais de notaires inclus, et les travaux ont été estimés à 50 695,32 € HT, devis fournis. Le coût total de l'opération représente donc 105 112,54 € H.T. pour l'ensemble (achat et travaux), pour lesquels Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Des demandes ont déjà été déposées au Conseil Départemental au titre du Fond d'aide à la revitalisation des petites communes et de la répartition des amendes de police 2017 – Programme 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Conseil Départemental (Fond d'aide revitalisation) (32,42 %)	34 075,70 €
- Conseil Départemental (amendes de police) (2,38 %)	2 500,00 €
- D.E.T.R. (30 %)	31 711,30 €
- Fonds propres (35 %)	36 825,54 €

Et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. pour un montant de 31 711,30 €.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'AMENAGEMENT STRUCTUREL DU RESEAU DE LA MAIRIE DE LA DEVISE

Monsieur le Maire présente une demande de subvention pour aider au financement de l'aménagement structurel informatique de la mairie de La Devise.

En effet, la mairie étant devenue pôle administratif, des bureaux supplémentaires ont dû être aménagés pour accueillir un agent administratif supplémentaire et les deux maires-délégués des communes déléguées de Chervettes et de St Laurent de la Barrière.

L'installation du réseau informatique existante était déjà insuffisante pour assurer un confort de travail aux agents administratifs, il est donc nécessaire de réaliser quelques travaux. Une baie de brassage pourra être installée à l'accueil et l'ancienne salle informatique de l'étage transformée en bureau, pourra être équipée pour recevoir la connexion efficace de

plusieurs ordinateurs de travail. Un vidéoprojecteur est prévu d'être relié au réseau pour la salle de réunion du rez-de-chaussée.

Le coût de ces travaux a été chiffré : l'installation dans le hall d'accueil (rez-de-chaussée) pour un montant de 5 633 € HT, l'installation pour le nouveau bureau de l'étage pour 1 150 € HT, et un vidéoprojecteur pour un montant de 1 499 €, devis fournis. **Le coût total de l'opération** représente donc **8 282 € H.T.** pour l'ensemble, pour lesquels Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- D.E.T.R. (25 %)	2 058,00 €
- Fonds propres (75 %)	6 224,00 €

Et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. pour un montant de 2 058 €.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DU FONS DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA REVITALISATION DES PETITES COMMUNES POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente une demande de subvention pour aider au financement de la mise en accessibilité du restaurant scolaire, tels que les travaux sont prévus au dossier Ad'Ap de la commune déléguée de Vandré pour le programme 2018.

Le diagnostic accessibilité réalisé en 2011 présentait des problèmes d'accessibilité pour le restaurant scolaire, concernant l'accès et les sanitaires. L'accès au restaurant côté cour présente un plan incliné dont la pente est trop importante. Il était possible de réaliser un pallier pour adoucir la pente. Toutefois, le problème de l'accès aurait été partiellement réglé, compte tenu de la largeur du couloir d'accès au restaurant. Le dossier Ad'Ap prévoit donc d'utiliser l'autre entrée, côté rue, comme entrée Personnes à Mobilité Réduite. L'accès se fait par la cour de la mairie et via le trottoir qui longe le restaurant scolaire. Il convient de remplacer la porte existante par une porte tiercée.

Concernant les sanitaires, l'absence de cabinet d'aisance adapté aux personnes handicapées sera comblée par des travaux d'adaptation de l'existant pour permettre aux personnes à mobilité réduite, et pour celles à forte corpulence, d'accéder aux toilettes. Des travaux de plomberie, électricité, ventilation, menuiseries, plâtrerie faïence et carrelage, sont nécessaires.

Le coût de ces travaux a été chiffré, devis fournis. Le coût total de l'opération représente 8 924,96 € H.T. pour l'ensemble, pour lesquels Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- D.E.T.R. (40 %)	3 569,98 €
- Conseil Départemental (35 %)	3 123,74 €
- Fonds propres (25 %)	2 231,24 €

Et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. pour un montant de 3 569,98 €.

➤ SOLLICITATION DU COMITE ASSOCIATIF LA DEVISE POUR UNE SUBVENTION AFIN DE FINANCER UN PROJET DE CITOYENNETE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal Jeunes de La Devisse a pour projet de partir à Paris pour visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale. Ce projet de citoyenneté est partagé avec le Conseil Municipal Jeunes de St Germain de Marencennes / Péré. Les dates ont été fixées au 3 et 4 avril 2018.

Les jeunes seront encadrés par des élus adultes des communes respectives : 27 personnes au total sont prévues pour ce déplacement. Le coût total a été estimé à 3 407,64 €. Les participants régleront leur participation à hauteur de 661,70 €. Le solde (2 745,94 € au total, soit 101,70 € par personne) fait l'objet d'une demande de subvention entre les 3 communes concernées, proportionnellement au nombre de participants issues dans chacune d'elle.

Concernant la commune de La Devisse, 15 personnes au total sont concernées. L'association du Comité Associatif La Devisse se charge financièrement du projet. Leur demande de subvention porte sur un montant de 1 525,52 € dont 1 000 € sollicités auprès de la commune et 525,52 € auprès des associations de La Devisse.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande de subvention pour un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement de cette subvention au Comité Associatif La Devisse pour un montant de 1 000 €.

➤ ADHESION DE LA DEVISE A SOLURIS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de La Devise de bien vouloir se prononcer sur la décision d'adhésion de la commune au Syndicat Informatique de la Charente-Maritime. Pour rappel, les trois communes qui la composent sont déjà adhérentes et chaque conseil avait déjà délibéré sur le principe de l'adhésion de La Devise. Le montant de la cotisation 2018 a été évalué à 4 212,20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe d'adhésion de la commune de La Devise au Syndicat Informatique de Charente Maritime,
- AUTORISE le paiement de la contribution annuelle d'adhésion selon le modèle économique joint ainsi que les tarifs votés chaque année en Comité Syndical,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,
- DEMANDE à ce que les crédits correspondants soient ouverts au budget de l'exercice considéré,
- DESIGNER comme élus au Comité Syndical de Soluris :
 - o M. Gaël THOMAS, en qualité de délégué titulaire
 - o M. Patrick PERRIN, en qualité de délégué suppléant n°1
 - o M. Guillaume DAMPURE en qualité de délégué suppléant n°2

➤ NOMINATION D'UN ELU REFERENT POUR REPRESENTER LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME

Le Conseil Municipal de La Devise en date du 12 janvier 2018 avait délibéré concernant la désignation des délégués communaux et représentants dans les organismes extérieurs. M. Marcel DORINET avait été désigné comme délégué suppléant du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

Considérant la démission de M. Marcel DORINET, il convient de le remplacer. Monsieur le Maire demande qui se porte candidat. Monsieur Gérard MASSE porte sa candidature.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Gérard MASSE, délégué suppléant pour le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, à la place de M. Marcel DORINET.

➤ PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE FOURNIE PAR LE SYNDICAT DE LA VOIRIE DES COMMUNES DE LA CHARENTE-MARITIME

Monsieur le Maire fait part de la forte évolution de la part du Syndicat Départemental de la Voirie des Communes de Charente-Maritime quant au développement des services d'ingénierie et de gestion patrimoniale du réseau routier communal.

Il précise que le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'assistance générale afin de pallier la disparition des missions actuelles.

Cette mission d'assistance générale porte principalement sur la gestion patrimoniale et l'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien. Une rémunération est assise sur une participation forfaitaire par habitant, modulée selon l'importance de la commune, à savoir pour la commune de La Devise : 0,70 € / habitant. Cette rémunération ne pourrait être inférieure à 150 €.

Pour réaliser sa mission, le Syndicat Départemental de la Voirie a besoin de recevoir de la part des collectivités, le tableau de classement des voies mis à jour des linéaires, surfaces et affectations. Dans le cas où la Collectivité ne pourrait produire ce tableau de classement des voies ou bien dans le cas où le tableau de classement nécessiterait une actualisation importante, le Syndicat Départemental de la Voirie pourrait procéder à sa réalisation, selon rémunération.

Si besoin, le Syndicat Départemental de la Voirie pourra procéder à l'établissement d'actes de gestion, selon rémunération forfaitaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie à compter du 1er janvier 2018 et l'autorise à signer la convention correspondante.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Madame Marie-Véronique CHARPENTIER présente des devis pour l'achat de panneaux pour indiquer les noms de lieudits, de rues et de numéros de maison pour la commune déléguée de St Laurent de la Barrière. Madame Aline BLANCHET demande s'il ne serait pas judicieux de rajouter des panneaux pour indiquer le passage sur voies du cours d'eau de La Devise. L'idée étant jugée bonne, il conviendra de les intégrer au devis. Monsieur le Maire demande à faire le point également côté Vandrè pour compléter.

Un retour est ensuite fait sur les travaux des commissions, notamment culture et communication. La lettre d'information de La Devise pour les habitants du territoire concernant l'installation et l'organisation du nouveau conseil municipal est prête et sera bientôt distribuée. M. Gaël THOMAS présente l'avancée de conception et réalisation du site internet de La Devise. La démarche sur l'étude des zones humides est bien avancée pour les communes de St Laurent de la Barrière et de Chervettes. Un dossier a été constitué pour consultation auprès des habitants, à compter du 5 mars 2018. Pour Vandré, le groupe d'acteurs a été réuni pour présentation de la démarche, et se déplacera bientôt sur le terrain pour comprendre ce qu'est une zone humide. L'étape d'après restera d'associer les exploitants agricoles et propriétaires fonciers agricoles de la commune.

Monsieur le Maire présente une proposition d'installation de chaudière gaz de secours pour les écoles et le bâtiment de la mairie, réalisée par l'entreprise Hervé Thermique.

Un point est ensuite réalisé sur le projet de lotissement de la commune historique de Chervettes. Le projet avance, plusieurs pistes sont exploitées. Un retour sera fait prochainement pour expliquer les différentes possibilités de gérance de ce lotissement.

Monsieur Guillaume DAMPURE revient sur la dernière réunion du Comité Associatif La Devise qui a émis l'idée de commander des gobelets plastiques pour les manifestations, à l'effigie de La Devise, en utilisant le logo de La Devise.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Jean Boutteaud, dans le cadre de son programme de plantations sur la commune historique de Vandré, prévoit une nouvelle plantation le samedi 3 mars à partir de 14h. Tous les volontaires intéressés sont invités à rejoindre l'équipe sur place pour aider.

La séance est levée à 22h30.

Fait à VANDRÉ – LA DEVISE, le 2 mars 2018

**Le Maire,
Pascal TARDY**

